



# LE REGLEMENT INTERIEUR

Date dernière mise à jour le 04/01/2022

## I.OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352- 15 du Code du travail. Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Coach web perso-Rakee Dhawotal, enregistré sous le numéro : 04 97 3266 797 auprès de la DREETS de la Réunion, dont le numéro Siret est 418 775 763 000 42, dont le siège social se situe Apt 38/14 Avenue Desbassyns 97490 Ste Clotilde.

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire à son inscription à une formation.

Le règlement intérieur définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

## II- DESCRIPTION DE LA FORMATION PROPOSEE ET MODALITES DE FORMATION

### Article 1 -Description de la formation

L'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal propose aux stagiaires une formation par Visio asynchrone en anglais.

La formation par Visio : ce sont des visio-conférences avec des cours (leçons et exercices) en direct entre le stagiaire et la formatrice Rakee Dhawotal via Skype.

L'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal définit, avec le stagiaire les dates de la formation. Le stagiaire s'inscrit à la formation via son CPF, Pole emploi, La Région ou son OPCO.

### Article 2 – Modalités de formation

L'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. La durée de la formation est précisée sur le site internet et sur les documents de communication de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal avant que le stagiaire s'inscrive à la formation.

### III RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

#### Article 3 - Principes

---

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect : des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ; de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

#### Article 3.1 - Consignes d'incendie

---

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal.

#### Article 3.2 - Boissons alcoolisées et drogues

---

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées pendant la formation est formellement interdite. Il est formellement interdit aux stagiaires de se présenter aux formations en état d'ébriété.

#### Article 3.3 - Interdiction de fumer

---

Il est formellement interdit de fumer pendant la formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal.

#### Article 3.4 - Accident

---

Le stagiaire victime d'un accident survenu pendant la formation avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal. Le responsable de l'organisme de formation de Coach web perso-Rakee Dhawotal entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

---

## IV CHAMP D'APPLICATION

### Article 4. Personnes concernées

---

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Le stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'Organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

### Article 5. Lieu de la formation

---

La formation aura lieu en distanciel (asynchrone) sur Skype permettant la connexion du stagiaire.

## V.DISCIPLINE

### Article 6. Tenue, comportement et respect d'autrui

---

Le stagiaire est invité à se connecter, via Skype, en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne connectée au moment de la formation.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions
- De manger durant les sessions
- De modifier les supports de formation

Les formations dispensées reposent sur les valeurs et les principes de bienveillance, de courtoisie, de civilité et de savoir-vivre ensemble, de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions, à la protection contre toute forme de violence verbale, morale, psychologique, ou physique ; dont le respect s'impose à tous. L'usage de la violence, sous quelque forme que ce soit, est interdit et ne sera pas toléré.

### Article 7. Horaires de formation

---

Les horaires de formation sont fixés par l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal en concertation avec le stagiaire et portés à la connaissance du stagiaire sur la feuille d'émargement.

Le stagiaire est tenu de respecter ces horaires. L'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service.

Le stagiaire doit se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal aux horaires d'organisation de la formation.

Le stagiaire devra se connecter à l'horaire indiqué par l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal et faire apparaître son nom et son prénom à l'écran pendant toute la durée de la formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

### **Article 7.1 - Absences, retards ou départs anticipés**

---

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal et s'en justifier par téléphone au 0692 30 35 96 ou par mail à coachwebperso@gmail.com.

L'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics– s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

### **Article 7.2 - Formalisme attaché au suivi de la formation**

---

Le stagiaire est tenu de signer la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation, un certificat de réalisation, une certification Bright Level A à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire doit remettre, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal tous les documents qu'il doit renseigner.

### **Article 8. Usage du matériel**

---

Pour pouvoir suivre la formation, le stagiaire doit obligatoirement avoir les équipements suivants :

- Un ordinateur équipé d'un accès internet opérationnel en continu
- Une webcam et micro en bon état de fonctionnement
- -Une imprimante en bon état de fonctionnement

### **Article 9. Droit d'utilisation**

---

L'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal accorde au stagiaire un droit d'accès personnalisé non transmissible dans les limites suivantes :

- Le stagiaire s'interdit de commercialiser directement ou indirectement ou de diffuser sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, tout ou partie de la formation, propriété de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal.

- Le stagiaire s'engage à n'utiliser les données que pour ses besoins propres.

## **Article 10 - Propriété intellectuelle et garantie contrefaçon-copyright**

---

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal pour assurer la formation ou remis au stagiaire constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal) et la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le stagiaire s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formation. L'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal est titulaire des droits d'auteur concernant les données figurant sur son site et l'achat de formation par le stagiaire n'entraîne aucun transfert de droit de propriété. En outre, le stagiaire s'engage à ne pas porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction et autres droits détenus par l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal ou par des tiers sur la base de données. Il est strictement interdit aux stagiaires d'enregistrer d'une quelconque manière (enregistrement vidéo ou audio, quel que soit le support d'enregistrement utilisé) le contenu d'une formation. Il est formellement interdit aux stagiaires de modifier les supports de formation qui lui sont fournis par l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal.

## **Article 11 - Enregistrements et Photographies, droit à l'image, accès aux données personnelles**

---

### **Article 11.1 - Enregistrement et photographies, droit à l'image**

---

Dans le cadre de sa formation, le stagiaire consent à être filmé et/ou photographié pour une éventuelle publication sur les supports suivants : brochures, publications internes, site Internet de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal ou vidéos pédagogiques pour. L'autorisation n'est valable que pour les usages mentionnés ci-dessus

### **Article 11-2 : Accès aux données personnelles**

---

L'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal applique les directives du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal pour la gestion des stagiaires (recensement des données administratives, facturation/éditionnés documents relatifs à la formation continue professionnelle).

Conformément au RGPD, le stagiaire peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier, effacer, limiter ou s'opposer au traitement en contactant l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal par mail à l'adresse [coachwebperso@gmail.com](mailto:coachwebperso@gmail.com).

---

## **Article 12. Sanctions et procédures disciplinaires**

---

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance : avertissement écrit par l'organisme de formation, blâme, exclusion définitive de la formation.

## **Article 13. Entretien préalable à une sanction et procédure**

---

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal. La convocation mentionnée au paragraphe précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : il a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

## **Article 14. Litiges et médiation**

---

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.cm2c.net/> ou par voie postale en écrivant à CM2C 14 rue Saint Jean 75017 Paris Tél. : 01 89 47 00 14.

**VI : REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES**

**Article 15 - Organisation des élections**

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ;

Le responsable de l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

**Article 16 – Durée du mandat des délégués des stagiaires**

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

**Article 17 - Rôle des délégués des stagiaires**

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation Coach web perso-Rakee Dhawotal. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Fait à Sainte -Clotilde le .....

Signature de la directrice de l'organisme de formation

Signature du stagiaire

Rakee Dhawotal

.....